

La province Sud et l'ADEME lancent l'appel à projets « économie circulaire » 2023



AAP / APPEL À PROJETS
TRANSITION ÉCONOMIQUE & ÉCOLOGIQUE

Prévention et gestion des déchets

Déposez votre projet, la province Sud et l'ADEME vous soutiennent !

TOUT SAVOIR SUR
www.province-sud.nc
www.nouvelle-caledonie.ademe.fr

AGIR POUR L'AVENIR | PROVINCE SUD | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | ADEME

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur de la prévention et de la gestion des déchets, la province Sud, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), lance leur campagne d'appel à projets « économie circulaire ». Ceux-ci doivent permettre de favoriser l'émergence de nouveaux modes de production et /ou de consommation et ainsi accompagner le développement d'une économie circulaire.

Depuis 2019, une centaine de projets a été accompagnée via ce dispositif, représentant un montant de 132 MF de subventions attribuées par les partenaires (50 % province Sud / 50 % ADEME).

Ainsi, pour la 5^e année consécutive, des thématiques de travail ont été sélectionnées pour la campagne d'appels à projets 2023, avec pour ambition de favoriser l'émergence de projets vertueux, ancrés dans une démarche d'économie circulaire et de préservation des ressources du territoire :

- **La réduction des emballages.**
- **La prévention et valorisation des biodéchets.**
- **L'allongement de la durée de vie des objets.**

1. La réduction des emballages

Les emballages en majorité jetables et à usage unique, sont difficiles à capter et constituent une source de pollution considérable. La province Sud a règlementé la filière emballages en 2021 en promouvant le volet prévention et réduction. Bien que la mise en œuvre opérationnelle soit prévue sur l'année 2023, elle souhaite poursuivre son accompagnement aux porteurs de projet contribuant à cet objectif de réduction et en particulier via le développement de systèmes de consignes.

Le secteur de l'industrie est également ciblé dans les évolutions à opérer ; l'utilisation d'emballages et de contenants jetables particulièrement développée sur de nombreux process de production et le long de la chaîne logistique. L'objectif prioritaire de la province Sud étant de lever les freins pour une mise en œuvre de la consigne dans les activités d'embouteillage de boissons, de fabrication de plats à emporter, de transformation de produits frais (charcuterie – sandwiches – produits de la mer-produits laitiers ...), l'innovation industrielle est particulièrement attendue dans ce volet.

L'accompagnement en termes de réduction des emballages vise :

- la mise en œuvre de solutions permettant l'évolution de nos pratiques de vie,
- l'émergence de nouveaux contenants durables ou de nouveaux modes de conditionnement offrant des alternatives aux emballages à usage unique,
- la mise en œuvre des nouvelles modalités de production innovantes limitant le recours aux emballages.

2. La prévention et valorisation des biodéchets

Face à une augmentation constante de la production globale de biodéchets, aux enjeux environnementaux liés au transport des déchets, au coût de la collecte et à ceux des centres de traitements de déchets qui arrivent à saturation, la gestion des biodéchets reste une priorité.

De nombreux projets permettant de contribuer à l'atteinte de cet objectif ont été développés depuis 2019 : déploiement du compostage à l'échelle scolaire et industrielle, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et formation des équipes, développement d'application mobile destinée à la vente des plats invendus, production de farines d'insectes ou de poisson... En 2021, la province Sud a, par ailleurs, défini sa stratégie pour le développement d'unités de compostage pour la valorisation des déchets organiques issus de la restauration collective.

L'accompagnement proposé vise principalement :

Sur le volet prévention, la réduction du gaspillage alimentaire par :

- L'optimisation de la gestion des flux alimentaires dans les grandes surfaces, restaurants, cantines (scolaires ou d'entreprises) ou autres distributeurs ;
- La mise à disposition des invendus des professionnels de l'alimentation ;
- L'étude, la quantification et la proposition de solutions luttant contre gaspillage alimentaire en province Sud (globalement ou à l'échelle du porteur de projet).

Sur le volet valorisation :

- la mise en place de compostage en habitat collectif ou en entreprise ;
- la valorisation des biodéchets issus de la restauration et des GMS (grandes et moyennes surfaces) ;
- la mutualisation de la collecte des biodéchets issus de la restauration en vue de leur valorisation ;
- la prévention et la valorisation des biodéchets issus de l'agriculture.

3. L'allongement de la durée de vie des objets

Le modèle dit « linéaire », consistant à extraire, produire, consommer et jeter les biens compromet un avenir soutenable pour les sociétés. L'économie circulaire, basée notamment sur une absence de gaspillage et un allongement de la durée de vie des produits, offre des perspectives plus durables.

La réparation, le reconditionnement, le réemploi et la réutilisation s'inscrivent donc pleinement dans le cadre de démarches de prévention des déchets et d'une consommation plus responsable en contribuant au prolongement de la durée de vie des produits ; ils constituent ainsi un levier efficace pour réduire la production de déchets et les prélèvements sur les ressources.

Les opérations attendues auront pour but de :

- favoriser le maillage du territoire en solutions de réemploi/réutilisation/réparation ;
- favoriser la mise en relation ressources/besoin ;
- augmenter la part d'objets réemployés issus des ménages du territoire ;
- contribuer à la durée d'usage des objets ;
- permettre aux ménages l'acquisition d'objets à moindre coûts ;
- créer une dynamique collective, associant usagers, habitants, salariés, acteurs locaux, entreprises ;
- contribuer à la création de valeur et au développement de nouveaux secteurs d'activités générateurs d'emploi.

✓ Inscription aux 4 sessions :

Dates limites de dépôt des dossiers des candidatures :

Session 1 : vendredi 26 mai 2023 à 15 h

Session 2 : vendredi 28 juillet 2023 à 15 h

Session 3 : vendredi 29 septembre 2023 à 15 h

Session 4 : vendredi 24 novembre 2023 à 15 h

Pour tout savoir sur ces appels à projets 2023 : <https://www.province-sud.nc/demarches/thematique/environnement>

Les dossiers de candidature complets devront être déposés auprès de la province Sud et de l'ADEME par courrier électronique ou par voie postale aux adresses ci-dessous :

Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (DDDT)

3dt.contact@province-sud.nc

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Agence de la transition écologique (ADEME)

environnement.caledonie@ademe.fr

9 rue de la République

BP C5, 98849 Nouméa cedex

Chaque dossier envoyé par mail fera l'objet d'un accusé de réception précisant la bonne réception du dossier.

Les dossiers doivent être complets à la date de clôture de l'AAP.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

